

## **Face aux contre-réformes libérales, il faut une riposte à la hauteur !**

Déclaration du 4<sup>ème</sup> congrès Solidaires

Le président de la République et le gouvernement ont décidé d'imposer à marche forcée un nouveau paysage social marqué par la remise en cause systématique des droits des salariés. L'été 2007 a vu ainsi l'adoption du « paquet fiscal » qui a bénéficié, pour l'essentiel aux plus favorisés, de la loi sur la délinquance qui évacue toute notion de déterminants sociaux et rejette, de fait, toute politique de prévention, de la loi contre le droit de grève dans les transports, de la loi « relative aux libertés et responsabilités des universités » qui constitue une nouvelle étape vers leur privatisation.

Les réformes, ou plutôt les contre-réformes, se multiplient.

Ainsi en est-il des attaques successives contre le Service public de l'emploi (SPE) qui visent à dénaturer ses missions et à fragiliser, précariser, asservir d'avantage encore salariés et demandeurs d'emplois. Ainsi en est-il de la fusion ANPE- ASSEDIC qui renforce la pression et la coercition à l'encontre des chômeurs et des précaires, puisque ce sera désormais le même organisme qui contraindra les demandeurs d'emploi à accepter n'importe quel travail et qui les sanctionnera en refusant de les rémunérer. Ainsi en est-il de la mise en concurrence de l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), conséquence des lois de décentralisation des budgets de la formation professionnelle et donc de ceux de l'AFPA qui ont des effets gravissimes. Aujourd'hui se concrétise le démantèlement et la casse de l'AFPA, organisme associatif créé au lendemain de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale par le Conseil National de la Résistance, dans une volonté de reconstruction de progrès et de promotion sociale. Ainsi en est-il de la fusion de la Direction générale des impôts et de celle de la Comptabilité publique qui va accroître encore l'injustice fiscale, supprimer des milliers d'emplois, réduire l'implantation du service public fiscal et foncier, aggraver les conditions de travail.

Ainsi en est-il des suppressions de postes dans l'Education nationale qui vont affaiblir son rôle et ses missions. Ainsi en est-il de la casse de la Météorologie nationale comme service public, alors même que les questions climatiques sont et seront des enjeux essentiels. Ainsi en est-il pour la culture où la RGPP va générer des conséquences désastreuses, au-delà même des agents du ministère, sur la création et la diffusion culturelles. Ainsi en est-il de la casse de l'hôpital public, principale cible de la loi dite de modernisation de la santé avec les « communautés hospitalières de territoires » qui rayeront de la carte plusieurs centaines d'hôpitaux et de maternités publiques. Des milliers d'emplois seront ainsi supprimés, précarisés, privatisés. Cette casse entraînera la création de déserts sanitaires pour une grande partie de la population, alors même que les cliniques commerciales recevront les mannes du gouvernement pour feindre d'assurer des missions de service public.

Ainsi en est-il de la casse systématique par la fusion et par la destruction de nos services publics.

Les mesures s'accumulent et se multiplient : loi sur le contrat de travail, RGPP avec le démantèlement des politiques publiques, suppression massive d'emplois et remise en cause du statut de la Fonction publique - notamment avec le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires -, suppression des régimes spéciaux et nouvelle attaque contre les retraites de tous les salariés avec le projet d'augmenter la durée de cotisation, instauration de franchises médicales et projet de désagrégation de notre système de santé, nouvelles mesures contre les chômeurs et remise en cause du service public de l'emploi, réécriture du code du travail, etc. Tout cela n'était pas suffisant ! Un nouveau palier est franchi dans la destruction de la sécurité sociale solidaire par l'instauration d'un nouveau plan d'économie de 5 milliards d'euros par an, qui va se traduire par de nouveaux déremboursements de médicaments, l'augmentation des franchises et autres forfaits, ainsi que la généralisation des dépassements des honoraires médicaux. Le gouvernement veut maintenant supprimer, de fait, la durée légale du travail en donnant la possibilité aux entreprises de fixer elles-mêmes le temps de travail effectué par les salariés. L'Union syndicale Solidaires réaffirme son rejet de toute forme de flexibilité et se bat pour que la durée légale du travail ne soit pas remise entre les mains du seul patronat qui pourra ainsi s'imposer dans un rapport de force défavorable au salarié.

Malgré toutes les enquêtes d'opinion qui indiquent un rejet important, par nos concitoyens, de la politique économique et sociale menée actuellement, malgré le désaveu qu'ont constitué les élections municipales, le président de la République et le gouvernement poursuivent implacablement leur projet : démanteler toutes les

protections sociales héritées des combats du passé pour imposer au forceps un nouveau modèle social au service des plus riches.

Dans cette situation, il est illusoire de penser faire l'économie d'un affrontement avec le gouvernement. Il faut, au contraire, préparer les conditions pour que cet affrontement inévitable soit victorieux en faisant converger toutes les mobilisations actuelles pour mettre un coup d'arrêt aux attaques actuelles et imposer une autre politique économique et sociale.

La responsabilité du mouvement syndical est énorme. Sa diversité est une richesse à condition qu'elle ne se transforme pas en sectarisme, en impuissance sclérosante et ne soit pas un obstacle à l'action unitaire. Le 4<sup>ème</sup> congrès de l'Union syndicale Solidaires lance un appel à toutes les organisations syndicales pour que se mette en place, à tous les niveaux, national, local et sectoriel, un front syndical commun d'action qui permette de construire les rapports de force et les mobilisations nécessaires.

D'ores et déjà, des salariés se sont mobilisés pour le pouvoir d'achat, en particulier dans le grand commerce (Carrefour, La Redoute...), mais aussi dans d'autres entreprises et la jeunesse a su démontrer son refus de la casse du service public de l'éducation, des mouvements de grève reconductible se développent, notamment aux impôts, une grève unitaire aura lieu dans la fonction publique le 10 juin, les cheminots étant en grève reconductible à partir de cette date et une grève interprofessionnelle aura lieu le 17 juin. Cette dernière journée doit s'inscrire dans un processus de préparation d'une grève générale reconductible qui doit être impulsé unitairement par le mouvement syndical.

Le Congrès appelle toutes les organisations de Solidaires, les fédérations et syndicats nationaux, les Solidaires locaux à se mobiliser pour mettre en œuvre cette dynamique, développer des actions qui mobilisent les salariés sur ces perspectives et permettent de dépasser les limites actuelles des appels nationaux de 24 heures.

## Motion sur la représentativité syndicale

Le gouvernement va légiférer pour changer les règles de la représentativité syndicale.

Le Ministre du travail a déclaré au mois de Mai qu'il reprendrait dans « la lettre et l'esprit » la position commune signée par la CGT et la CFDT avec le MEDEF.

Cette position commune ne se base pas sur une représentativité qui permette à l'ensemble des salariés de pouvoir choisir librement leurs représentants et donc le syndicat de leur choix.

Cet accord ne permet pas une véritable présentation libre au premier tour des élections en instituant une obligation de 2 ans d'existence dans l'entreprise, limite très fortement la représentativité en maintenant des seuils élevés et en instaurant de nouveaux critères et en les rendant cumulatifs.

Dans l'entreprise et les branches, pourquoi le seuil de 5% retenu comme il l'est communément pour d'autres élections dans notre pays, n'est pas celui choisi ?

Pour permettre une véritable représentativité interprofessionnelle, pour que l'ensemble des salariés puisse être pris en compte à ce niveau, au niveau interprofessionnel national, il faudrait au moins cumuler les résultats des élections prud'homales et ceux de la fonction publique pour prendre en compte l'expression de tous les salariés, du privé et du public, des grandes entreprises comme des petites, et y compris des chômeurs. Une loi visant à démocratiser l'entreprise, ne devrait pas ignorer que la délégation du personnel la plus proche du collectif de travail et du syndicalisme d'action (DP et CE) est interdite aux salariés et toutes petites entreprises. La représentativité du syndicalisme serait plus justement fondée dans les branches et les entreprises sur un scrutin de proximité basé sur le choix de collectifs syndicaux.

L'Union syndicale Solidaires rappelle solennellement que les salariés doivent pouvoir porter leurs voix sur l'organisation syndicale de leur choix.

De fait, en reprenant les termes de la position commune, le gouvernement manœuvrerait contre l'intérêt des salariés et pour choisir ses interlocuteurs syndicaux.

C'est en fait un bouleversement du paysage syndical qui s'annonce. Il est clair que notre Union syndicale ne se reconnaît pas dans cet accord, pas plus que dans la situation actuelle, et y voit un danger pour l'existence future des syndicats qui refusent l'accompagnement social.

Les règles que fixe cet accord pour être représentatif sont encore plus contraignantes que celles existant actuellement, en particulier pour le secteur privé. Le projet de loi n'envisage la représentativité que comme une condition pour la signature d'accords ; La liberté syndicale reconnue par la constitution est menacée, l'essence collective du syndicat ignorée, la construction juridique du droit du travail inversée par cette logique vertébrant le syndicalisme autour de l'accompagnement.

Au nom de la lutte contre « l'émiettement syndical » il s'agit, à travers ce projet, de reformater le paysage syndical en l'écartant les organisations syndicales qui dérangent.

L'Union syndicale Solidaires a toujours affirmé depuis sa création que son existence n'était pas une fin en soi, mais un outil pour peser dans le débat syndical, travailler à une recomposition du champ syndical afin que le syndicalisme soit à la hauteur des enjeux actuels et répondre aux besoins des salariés en terme de revendications, de pratique syndicale et de perspectives de transformation sociale.

Les nouvelles règles de représentativité ouvrent une période nouvelle pour le syndicalisme. Dans cette situation, le débat sur l'avenir doit s'engager.

Face à ses stratégies, qui visent à marginaliser les organisations autres que les signataires, le développement et l'implantation de notre Union syndicale doit se poursuivre. En ce sens, Le Congrès réaffirme que les prochaines élections prud'homales restent un enjeu majeur pour notre organisation avec une implication forte de toutes les structures de Solidaires dans la campagne électorale. Il s'agit de faire en sorte, à travers le résultat, de prouver que notre syndicalisme est désormais installé durablement dans le paysage syndical.

Le 4e congrès national de l'Union syndicale Solidaires décide :

- que dès que le projet de loi sera connu, le Bureau national en fera l'analyse pour élaborer un argumentaire mis à disposition des structures Solidaires. Cet argumentaire servira de base pour les interventions publiques que nous serons amenés à faire localement et nationalement.
- de faire d'ici fin septembre un inventaire exhaustif des procès en représentativité intentés contre nos équipes en relevant les motifs d'échec et de réussite, en particulier :
  - o ceux concernant les 5 conditions de représentativité.
  - o la situation géographique des tribunaux.
  - o la répression qui frappe nos équipes lorsque la représentativité est refusée.

L'objectif est de nous préparer à affronter les premiers procès et créer des jurisprudences favorables.

- tous les trimestres, le Comité national fera une mise en commun de l'ensemble des informations données par les structures locales et nationales.

Il décide aussi de :

- de poursuivre une campagne d'actions pour une représentativité basée sur la liberté de choix des salariés et appelle toutes ses structures à une journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire.
- de mandater le BN et le CN pour poursuivre le débat et la réflexion sur les stratégies et les pratiques syndicales, sur le devenir d'un syndicalisme de proximité et de transformation sociale.
- de mandater le BN et le CN pour définir les initiatives et les cadres unitaires intersyndicaux interprofessionnels appropriés, au niveau national et local, afin de mener le débat avec toutes les forces syndicales intéressées.

## **Motion sur la souffrance au travail et l'organisation du travail**

Les médias se sont fait largement l'écho ces derniers mois de la souffrance au travail, de situations de stress ou bien encore de suicides pour lesquels le lien avec des conditions de travail fortement dégradées a pu être incontestablement établi. Bien souvent, nos organisations syndicales furent à l'origine de l'extraction de ces faits du huis clos dans lequel nos entreprises et administrations les gardaient confinés.

Dans le même temps, un rapport sur « *La détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail* », établi par Philippe Nasse et Patrick Légeron a été remis mi-mars au ministre du Travail. Si ce rapport a le mérite de mettre en lumière une situation très alarmante de mal-être au travail, il n'en demeure malheureusement qu'incomplet dans la mesure où, pour l'essentiel, il ne pointe que des causes et des situations individuelles.

Ces dernières années, des syndicats comme Solidaires douanes, SUD Caisse d'épargne et SUD PTT... ont entamé un travail conséquent surconséquent sur cette question difficile mais qui nous apparaît au fil du temps fondamentale dans la prise en charge syndicale des réponses à y apporter. Au moyen de différents outils (enquêtes, rapports ergonomiques, observatoires...), élaborés et utilisés dans nos administrations et entreprises nous avons réussi à rendre mesurable et visible un profond malaise des salariés et avons commencé à en cerner les causes. Le stress, la dépression ou encore les suicides, sont souvent hâtivement résumés à des cas individuels où la responsabilité est reportée insidieusement sur les victimes. Pour nous, la réalité est tout autre : à l'origine de la souffrance au travail il n'y a pas de causes individuelles mais une organisation du travail pensée, conçue rationnellement, et générant une dégradation constante des conditions de travail des salariés.

Pour appréhender correctement cette situation nouvelle, notamment par son caractère massif, et élaborer des stratégies de luttes efficaces, nous devons mettre en place une réflexion interprofessionnelle et pluridisciplinaire en associant des ergonomes, des médecins du travail, des sociologues, des psychologues du travail et des économistes. Plus que sur tout autre sujet, cette question exige une mise en réseau et en commun de nos réflexions et de nos travaux.

Nous avons constaté qu'autour de nous, dans le public, dans le privé, la plupart des organisations syndicales membres de l'Union syndicale Solidaires sont confrontées à des situations analogues et qu'elles ont, pour beaucoup d'entre elles, commencé à élaborer des stratégies syndicales pour les comprendre par des analyses et les combattre par des actions de terrain.

Considérant l'accentuation de la dégradation des conditions de travail pour un nombre chaque jour plus grand de salariés, nous proposons de mettre rapidement en place une commission « Conditions de travail ». Nous proposons également de mettre en commun nos analyses, nos questionnements et nos premiers axes revendicatifs en organisant rapidement un séminaire de travail interprofessionnel et pluridisciplinaire sur cette question majeure. Ce serait un plus indéniable pour attaquer de front une organisation du travail reposant principalement sur l'individualisation, la précarité, la rentabilité et l'intériorisation de la souffrance.

## **Motion Immigration / Sans-papiers**

La France a fait du thème des migrations l'une des priorités de la présidence française de l'Union Européenne du second semestre 2008. L'Europe se transforme en une véritable forteresse et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les Sans-Papiers. Le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires entraîne des milliers de morts, et les choix économiques mis en oeuvre maintiennent le continent africain en marge du développement.

En France, comme dans toute l'Europe, des femmes, des hommes et des enfants vivent dans la peur quotidienne d'être arrêtés, puis enfermés dans un Centre de Rétention avant d'être expulsés, simplement pour un défaut de papier.

Depuis deux mois, des centaines de travailleuses et de travailleurs sans papiers expriment par la grève une revendication fondamentale, le droit de vivre dignement et sereinement dans le pays où ils travaillent.

Ils participent à l'économie du pays et ils accroissent la richesse produite. Ils cotisent à la Sécurité Sociale mais n'ont pas le droit de tomber malade, ils cotisent à l'UNEDIC mais n'ont pas droit aux indemnités chômage, ils cotisent aux caisses de retraite mais ne pourront en bénéficier, ils payent des impôts mais ne peuvent accéder à la citoyenneté.

Le gouvernement n'ignore pas que les Sans-papiers travaillent pour survivre. Ils sont des milliers dans la restauration, l'hôtellerie, l'agriculture, le bâtiment, l'aide à la personne, le gardiennage... Leurs conditions d'exploitation tirent l'ensemble des salaires et des droits sociaux de ces secteurs vers le bas. Les autorisations de travail sont soumises au bon vouloir des préfets sur la base d'une liste de métiers très réduite et qui dépend de l'origine du demandeur. Travailleurs illégaux, dans une totale dépendance vis à vis de leurs patrons, ils sont confrontés à la précarité, la surexploitation et le non-droit. La politique du gouvernement en matière d'immigration s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. N'est acceptable que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Cette logique s'inscrit dans la logique libérale qui tend à imposer flexibilité et précarité à l'ensemble du salariat.

Il faut en finir avec l'arbitraire et l'insécurité sociale qui entretiennent des conditions d'exploitation inacceptables. Laisser perdurer les inégalités entre travailleurs, c'est affaiblir l'ensemble du monde du travail.

De plus, pour imposer sa politique xénophobe, le gouvernement tente d'enrôler les agents des Services Publics (Inspection du Travail, Assedic, ANPE, Sécurité Sociale, Travailleurs Sociaux, Education Nationale, La Poste...) dans le contrôle policier des étrangers.

Une telle approche de l'immigration favorise la montée de la xénophobie, du racisme, de l'exclusion, et par réaction, des communautarismes.

Le 4<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Syndicale SOLIDAIRES appelle l'ensemble de ses syndicats et fédérations à renforcer les pôles unitaires existants (UCIJ, RESF, RUSF) dans la lutte contre la politique xénophobe du gouvernement à l'égard des Sans-papiers et des demandeurs d'asile.

Nous nous engageons collectivement à faire de la lutte des travailleurs sans papiers pour leur régularisation l'une de nos priorités, afin d'y jouer un rôle moteur, d'intervenir dans un sens anti-utilitariste et pour l'égalité au travail.

Dans l'unité, il faut mettre notre syndicalisme au service du renforcement de ces luttes dans chaque département :

- Constatant l'épuisement des militant-es et l'efficacité limitée d'un certain nombre d'actions, il est nécessaire que l'Union Syndicale SOLIDAIRES dresse le bilan de son implication dans ces luttes.
- Les Syndicats et fédérations de l'Union SOLIDAIRES se donneront les moyens de renforcer les équipes locales investies sur cet enjeu, en dégageant du temps et des militants (par le biais de décharges syndicales par exemple)
- Partout où ce sera nécessaire, des permanences interprofessionnelles spéciales « Travailleurs Sans-papiers » seront mises en place au niveau des SOLIDAIRES locaux, en lien avec les Associations de défense des immigrés, les Collectifs de Sans-papiers, les Réseaux locaux...
- Les syndicats et fédérations de l'Union Syndicale SOLIDAIRES participeront à la commission interprofessionnelle « Immigration – Sans-papiers » chargée de faire la liaison entre les activités des syndicats sur cette problématique. Cette commission aura pour tâches principales de produire des textes d'analyse, de réflexion et de formation ainsi que de développer un stage annuel « SOLIDAIRES - IMMIGRATION » auquel chaque syndicaliste de SOLIDAIRES pourra participer et où seront invités l'ensemble des intervenants de l'Union Syndicale et de ses partenaires sur cette question.

**Le soutien à la lutte des sans papiers est la garantie d'un renforcement de la capacité de lutte de l'ensemble des travailleurs.**

## **Motion : La place de SUD étudiant dans l'interprofessionnel**

Cette motion s'est avérée nécessaire à la fédération SUD étudiant suite au rapport d'activité et encore plus suite à l'intervention de l'UNEF. Elle a pour enjeu de clarifier un certain nombre de points sur la place de notre syndicat dans Solidaires et sur les liens qui nous unissent à l'interprofessionnelle.

Le rapport d'activité a montré l'importance de la jeunesse dans les mouvements sociaux de ces dernières années. Il a aussi signalé la place particulière d'un syndicat étudiant dans une union interprofessionnelle et les difficultés inhérentes de cette situation (par exemple le travail sur les étudiant-e-s salarié-e-s).

L'existence de Sud étudiant s'explique par un choix de construire dans l'enseignement supérieur un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Le rattachement à l'union syndicale Solidaires est aussi un choix issu d'une volonté de ne pas laisser le monde étudiant refermer sur lui-même. Cela nous permet de pouvoir replacer nos revendications et nos problématiques dans une perspective globale. Nous sommes convaincu-e-s que seule une lutte interprofessionnelle peut permettre de combattre efficacement la destruction progressive de nos acquis sociaux.

Si SUD étudiant a vocation, dans une dimension interprofessionnelle à travailler avec l'ensemble des structures de Solidaires, nous n'en sommes pour autant la branche jeunesse de Solidaires. SUD-étudiant est une structure à part entière. Elle doit pouvoir agir de plein droit sur son champ de lutte, c'est pourquoi, il nous paraît problématique que Solidaires puisse apparaître comme se « substituant » à Sud étudiant pour débattre avec l'Unef.

Sud étudiant défend l'unité pour et dans les luttes, cependant, il est un fait que l'orientation qu'a prise l'Unef ces derniers mois ne permet plus l'unité du syndicalisme étudiant. Celle-ci s'est opposée à la lutte contre la loi LRU, n'a pas pris part au mouvement dans l'éducation de cet hiver. Elle refuse systématiquement toute unité qui n'irait pas complètement dans son sens. Dernièrement, l'Unef a de même refusé de soutenir une lutte de travailleur-euse-s de nettoyage d'une université, sous prétexte qu'ils étaient syndiqué-e-s à Sud nettoyage.

Il nous semble important de décrire cette situation pour faire entendre que des incompréhensions demeurent sur la situation du paysage syndical universitaire et que dès lors le travail entre l'Unef et Solidaires, sans consultation de Sud étudiant entraîne des tensions inutiles et qui ne peuvent qu'affaiblir notre union interprofessionnelle.

C'est pourquoi il nous faut réfléchir à une meilleure coopération sur les problématiques de la jeunesse en formation. Nous tenons donc à ce que Solidaires s'engage à consulter systématiquement SUD étudiant sur les sujets le concernant et d'autant plus lorsque l'Unef est associée à une démarche unitaire. Nous réinsistons sur notre volonté du développement de l'interpro déjà engagé avec un certain nombre de fédérations (SUD Rail, SUD Santé sociaux SUD éducation, SUD ptt...) et au sein des solidaires locaux, (présence dans une 20<sup>e</sup> de solidaires locaux) à la hauteur de nos moyens. Deux chantiers nous semble essentiel pour le développement de notre fédération au sein de Solidaires :

- Il est important pour l'Union Syndicale Solidaires de travailler avec l'ensemble des syndicats nationaux et fédérations à l'élaboration d'un guide pour les étudiant-e-s salarié-e-s.
- Dans le sens de notre engagement interprofessionnel, sud étudiant sera partie prenante de la campagne prud'homme 2008, afin que notre fédération soit capable de mener une campagne efficace sur cette question, il est indispensable que solidaires aide à la production d'un matériel spécifique de campagne à destination des étudiant-e-s salarié-e-s.

## Motion sur la Palestine

En invitant deux camarades des mouvements sociaux et syndicaux de Palestine, le 4<sup>ème</sup> Congrès de l'Union syndicale Solidaires réaffirme son soutien au peuple palestinien dans sa lutte contre la colonisation et l'occupation israélienne

Le 4<sup>ème</sup> congrès de Solidaires demande l'application du droit international pour les deux peuples palestinien et israélien, et notamment pour le peuple palestinien l'établissement de sa souveraineté dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem Est comme capitale.

Le démantèlement de toutes les colonies dans les territoires occupés ;

Le droit au retour pour tous les réfugiés ;

La libération de tous les prisonniers politiques détenus par Israël.

Le 4<sup>ème</sup> congrès de l'Union syndicale Solidaires soutient le peuple palestinien dans sa lutte pour l'accès aux droits sociaux et aux libertés fondamentales : éducation, santé, culture, la libre circulation, etc.

Le 4<sup>ème</sup> congrès de l'Union syndicale Solidaires réaffirme que la lutte pour la libération nationale et le combat pour l'émancipation des travailleurs de Palestine constituent deux volets indissociables de notre solidarité internationale.

Dans ce cadre, l'Union syndicale Solidaires invite l'ensemble de ses organisations à renforcer les échanges et la coopération avec les syndicats et les mouvements sociaux palestiniens qui partagent nos valeurs et nos aspirations.